

COMPTE-RENDU

PLAIDOYER POUR UN AMENAGEMENT DURABLE DANS UN CADRE EUROPEEN

Rencontre des 13 et 14 avril 2010 à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

PLAIDOYER POUR UN AMENAGEMENT DURABLE DANS UN CADRE EUROPEEN



Contacts:

Loriane Gouaille, <u>lorianelouvre@hotmail.fr</u> (06.03.44.89.97) Nicolas Sanaa, <u>nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr</u> (06.63.47.46.77)

Commission Aménagement du territoire présidée par Roger Gardes

Décembre 2010

Sommaire

| CONTEXTE | 4 |
|--|----------------------------------|
| SEQUENCE 1 : ETAT DES LIEUX. QUELLES METHODES ET QUELS OUTILS MOBILISABLE PAR LES PARCS ? | |
| OUVERTURE PAR MARC GASTAMBIDE (DIRECTEUR DE LA FPNRF) PRESENTATION DU FILM UN MONDE POUR SOI PAR PHILIPPE MOUTET (FPNRF) UN CONTEXTE NATIONAL QUI TEND A FAIRE DE LA MAITRISE DE L'ESPACE UN OUTIL DE DEVELOPPEMEN DURABLE : CONSTAT, PERSPECTIVE, ENJEU PAR REGIS AMBROISE (MINISTERE DE L'AGRICULTURE, EL'ALIMENTATION, DE LA PECHE, DE LA RURALITE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE) LES METHODES ET OUTILS EN MATIERE D'URBANISME, DE PAYSAGE ET D'ARCHITECTURE. INVENTAIRE E ANALYSE DES PRATIQUES DES PARCS NATURELS REGIONAUX PAR ELEONORE GENEAU (FPNRF) DEBAT DE LA SEQUENCE 1 | 5 NT 5 5 T 6 |
| SEQUENCE 2 : COMMENT LES FONDS EUROPEENS PEUVENT-ILS RENFORCER LE TERRITOIRES DE PROJET EN MATIERE D'AMENAGEMENT DURABLE ? | |
| L'ENJEU DE LA PRISE EN COMPTE DE L'EUROPE POUR LES TERRITOIRES DE PROJET, ELEMENT D'ENQUETE PAR ELEONORE GENEAU ET OLAF HOLM (FPNRF). DES EXPERIENCES DE PARCS : EXEMPLES DE L'UTILISATION DES FONDS EUROPEENS PAR ER COURNUT (PARC NATUREL REGIONAL DU LIVRADOIS-FOREZ) ET SAMUEL JAULMES (PARC NATURE REGIONAL DES ALPILLES). TABLE RONDE : ECHANGES SUR LA CONSOMMATION DES FONDS EUROPEENS PAR LES PARCS E MATIERE D'URBANISME, DE PAYSAGE ET D'ARCHITECTURE. | .8 IC EL .9 |
| SEQUENCE 3 : QUELS NOUVEAUX ENJEUX POUR INNOVER DANS LES STRATEGIES D MAITRISE D'ESPACES ?1 | |
| OUVERTURE PAR PHILIPPE MOUTET (FPNRF) | 12 LS JE 12 |
| SEQUENCE 4 : QUELLES CONTRIBUTIONS DU MONDE UNIVERSITAIRE ET DE L RECHERCHE AU DEPLOIEMENT DES TRAMES VERTES ET BLEUES ET A LEUR PRISE E COMPTE DANS LES LOGIQUES TERRITORIALES ? | N |
| OUVERTURE PAR CLAIRE HAMON (FPNRF) | NE 16 ET NE 17 LA |
| LISTE DES ACRONYMES1 | 9 |
| LISTE DES DADTICIDANTS | oΛ |

Contexte

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France, pour l'exercice 2009-2010, a poursuivi une étude visant à la réactualisation des stratégies et actions en matière d'urbanisme et de paysage.

Depuis cinq ans, les effectifs consacrés à l'urbanisme, au paysage et à la prise en compte de l'énergie et du climat ont doublé dans les Parcs naturels régionaux ; parallèlement, les révisions de charte tendent à montrer que les Parcs ont renforcé leurs missions dans ces domaines. Quels outils ont pu être mobilisés ? Pour quelles politiques ? Et avec quelles articulations ? (**Séquence 1**)

Dans le cadre de cette "réactualisation", la Fédération souhaite voir de quelle façon l'Europe vient en renfort des politiques d'urbanisme durable et de paysage.

Il apparaît que les Parcs naturels régionaux se saisissent de manière marginale des crédits européens, alors que, dans le même temps, les apports financiers extérieurs prennent une importance grandissante, voire vitale. Par ailleurs des fonds comme le FEDER prévoit clairement des financements sur des projets qui s'inscrivent dans le développement durable, la biodiversité et la lutte contre le changement climatique. Quelles sont les marges de manœuvre pour les Parcs ? Comment peuvent-ils innover, avec le levier européen, dans les projets territoriaux ? Quelles sont les limites rencontrées par les Parcs et quelles sont les précautions à prendre pour l'utilisation des fonds européens ? (Séquence 2)

L'actualité internationale, européenne et nationale est particulièrement empreinte de développement durable : conférences sur le climat, année internationale de la biodiversité, Grenelle de l'Environnement, message d'Athènes de l'Union Européenne sur la prise en compte de la biodiversité... Les enjeux pour les Parcs naturels régionaux ont évolué : comment s'en sont-ils saisis ? Projets d'écoquartiers, d'amélioration du cadre de vie, trame verte et bleue et autres dispositifs en faveur de la biodiversité sont des questionnements stratégiques. L'accent a également été mis sur les milieux de la recherche et de l'enseignement supérieur. Les partenariats avec ces milieux semblent effectivement être un terreau fertile pour engager une réflexion sur l'urbanisme et le paysage de demain. (Séquences 3 et 4)

À terme, l'objectif est de dresser un état des lieux, une photographie "cinq ans après". L'angle d'approche est bien sûr différent de 2005. Quels sont aujourd'hui les pratiques et les outils des Parcs en matière d'urbanisme et de paysage ? Comment les Parcs naturels régionaux se positionnent-ils face aux enjeux contemporains, et dans les débats nationaux sur l'urbanisme durable, y compris la gestion des risques ?

Parmi les pratiques et outils mobilisés par les Parcs, le recours aux crédits européens n'est pas substantiel alors que leurs nouveaux objectifs restent larges : la convergence, la compétitivité régionale et l'emploi, la coopération territoriale européenne. L'objectif est de voir pourquoi, et de proposer aux Parcs des leviers possibles pour leur politique territoriale d'aménagement durable du territoire.

Séquence 1 : Etat des lieux. Quelles méthodes et quels outils mobilisables par les Parcs ?

Ouverture par Marc Gastambide (directeur de la FPNRF)

Les nouvelles chartes de Parcs ont pris une orientation rigoureuse dans les domaines de l'urbanisme, du paysage et du développement durable faisant des thèmes de l'aménagement durable et de la maîtrise de l'espace des axes majeurs des Parcs. Un nouvel élan en faveur de ces questions se fait sentir avec, pour résultats, une augmentation des effectifs des chargés de mission et le dynamisme du réseau.

La question des fonds structurels européens prend de plus en plus d'importance pour l'avenir des Parcs et fait donc aujourd'hui partie des priorités de la Fédération des Parcs. Encore sous-employés, les fonds européens, notamment par le biais des actions fléchées prioritaires dans le FEDER, peuvent être utilisés sur les thématiques de l'urbanisme et de l'énergie.

Présentation du film Un Monde pour Soi par Philippe Moutet (FPNRF)

En 2007, dans le cadre des guarante ans des Parcs, lors du Congrès national organisé dans le Parc de Loire-Anjou-Touraine, le ministre Jean-Louis Borloo a lancé un appel à projets auquel ont répondu des Parcs et la Fédération des Parcs naturels régionaux par la réalisation d'un film sur l'urbanisme. L'objectif était de prendre le contre-pied des documentaires traditionnels sur l'urbanisme en proposant un film à dimension artistique mettant tout le monde à égalité thématiques sur les d'urbanisme d'enjeux environnementaux et suscitant du débat, provoquant des questionnements parmi les spectateurs. Le film, officiellement en juin 2010 à l'Ecole d'Architecture du Val de Seine, est mis à disposition des Parcs pour être largement diffusé auprès des élus et des habitants.



 Un contexte national qui tend à faire de la maîtrise de l'espace un outil de développement durable : constat, perspective, enjeu par Régis Ambroise (Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire)

Lorsque Arthur Young, agronome britannique, visite la France de la Révolution française, il décrit un vaste cloaque, aux paysages et aux territoires ruraux miséreux¹. À peine un siècle plus tard, la France du XIX^e siècle est reconnue comme le jardin de l'Europe ; un changement radical dû à la mise en place d'un système basé sur le réaménagement des territoires en fonction de leurs ressources naturelles propres. Alors que la Révolution industrielle entraîne en Angleterre une réduction de la ruralité, la France parvient à maintenir les populations dans les campagnes et à les nourrir grâce aux richesses des terres. Le paysage et la culture du paysage jouent alors un rôle essentiel pour la société.

Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, l'intérêt pour la connaissance du paysage et de l'espace s'émousse. Le besoin de comprendre le paysage n'est plus primordial puisque le recours aux énergies fossiles prend le pas sur l'utilisation des ressources naturelles, encouragé par des modes de production moins coûteux et par la généralisation de la mécanisation. Cette révolution culturelle mène à une uniformisation des techniques et des cultures, mettant fin à la culture paysagère du XIX^e siècle.

_

¹ Arthur Young, *Voyages en France 1787-1789*, Paris, Taillandier, 2009.

Ces changements radicaux ont suscité au fur et à mesure des réactions diverses, notamment la mise en place de politiques de protection des espèces et des espaces naturels (création des Parcs naturels régionaux, politique des sites ...). Progressivement, ce mode de développement de la société a généré, outre confort et modernité, des problèmes environnementaux et sociaux. Est alors apparue une volonté de compenser les logiques en place, de limiter les désagréments. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, réunie à Rio en 1992, permit de passer d'une conception de protection de certains espaces à la notion globale de développement durable.

Une fois après avoir compris le rôle du pétrole dans les pollutions et dans l'organisation de la société de plus en plus dépendante d'une ressource limitée, il devient nécessaire de réfléchir à une nouvelle organisation de l'espace sans cette ressource, certes bon marché, mais non durable. Comment faire pour que l'espace produise le plus possible selon nos besoins ? Plusieurs réponses sont possibles : ne pas penser l'espace uniquement en fonction de critères industriels, en finir avec le mono-usage de l'espace en rendant une globalité d'usages aux parcelles ...

L'espace est organisé selon trois logiques très dissemblables :

- une logique correspondant à la ville.
- **une logique environnementale** avec la mise en place de politiques de gestion de l'espace (trame verte et bleue, Natura 2000),
- une logique correspondant à l'agriculture et aux forêts.

Socle commun de ces différentes logiques, l'aménagement du territoire permet de travailler en commun pour offrir une vision globale de l'espace, de remettre au cœur de la réflexion la notions de potentiel local.

 Les méthodes et outils en matière d'urbanisme, de paysage et d'architecture.
 Inventaire et analyse des pratiques des Parcs naturels régionaux par Eléonore Geneau (FPNRF)

La Fédération des Parcs naturels régionaux a mené une étude² sur quarante-deux Parcs, les chargés de mission se soumettant à un questionnaire, des entretiens téléphoniques et des rencontres. Cette étude fait suite à un premier inventaire réalisé en 2005-2006 qui se devait d'être réactualisé dans un contexte d'accélération de l'urbanisation et de prise en compte de nouveaux enjeux : le retrait des surfaces forestières face à l'urbanisation, les questions de biodiversité et d'écoquartiers, le recours aux fonds européens et l'interface entre les Parcs et la recherche.

Les champs d'intervention des Parcs sont multiples :

- dans le domaine de l'urbanisme : Les Parcs interviennent, en matière d'urbanisme institutionnel, à 80% en amont pour transmettre les connaissances, accompagner les documents d'urbanisme, expérimenter (PLU ruraux, diagnostic de territoire approfondie, étude sur la préservation du bocage). La phase d'observation est un préalable dans les Parcs à tout urbanisme opérationnel malgré le nombre encore restreint d'observatoires du foncier, à l'instar des observatoires du paysage.
- dans le domaine du patrimoine paysager : Les Parcs ont un rôle de construction, de transmission et de valorisation de la connaissance, d'autant que la notion de paysage est largement identitaire³.
- dans le domaine de l'aménagement du territoire avec des champs d'intervention aussi divers que les réseaux d'énergie, les activités agricoles ou le tourisme.

Aujourd'hui, toutes les chartes de Parc possèdent un volet urbanisme et paysage avec des objectifs d'anticipation. Ces thématiques sont donc traitées au niveau politique dans des commissions thématiques et au niveau technique dans des pôles avec des équipes qui ont doublé depuis le dernier inventaire. Alors que le contexte général est en perpétuelle évolution avec la réforme territoriale et le

² Etude téléchargeable sur le site extranet de la Fédération des Parcs naturels régionaux.

³ Voir notamment l'action "Archives du sensible" du Parc de la Narbonnaise en Méditerranée.

désengagement progressif de l'Etat, la plus-value Parc sur ces questions d'urbanisme est indéniable en offrant une présence sur le territoire, une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les Parcs ne travaillent pas seuls à l'aménagement du territoire : les partenariats sont multiples avec le monde de l'enseignement supérieur les CAUE, ABF, agences d'urbanisme ...

Le financement des missions urbanisme n'est jamais issu des budgets d'investissements, les montants variant alors selon les Parcs de 0% à 25% du budget de fonctionnement. Les financeurs sont majoritairement les régions (de 30% à 100%), les départements (de 15% à 40%) et enfin, l'Etat et l'Europe (moins d'un tiers). En effet, sur la thématique de l'urbanisme, les fonds européens sont encore sous-utilisés par les Parcs qui manquent de temps et de moyens humains et ont des idées reçues quant à la non éligibilité aux fonds. Cependant, les Parcs sont aujourd'hui des structures de coordination potentiellement lisibles au niveau européen et donc pouvant bénéficier de ces financements.

Débat de la séguence 1

Quelle est la place de l'ADEME dans les financements ?

La position de l'ADEME sur les questions d'urbanisme et de paysage a fortement évolué dans le temps pour monter actuellement en puissance. Elle propose entre autres l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU), souvent mobilisée tout en restant très critiquée. Elle peut de même offrir des financements d'appui à projets dont les projets énergie urbanisme ou les Contrats d'Objectifs Territoriaux (COT).

Existent-ils des outils issus du monde agricole pour aider l'urbanisme ?

Les dispositifs des Zones Agricoles Protégées (ZAP) et des Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) sont utilisés dans les questions d'urbanisme, la pertinence de la transversalité des sujets urbanisme et agriculture n'étant plus à démontrer. D'ailleurs, les agriculteurs se regroupent en associations et travaillent de plus en plus dans les commissions thématiques des chambres consulaires.

Quelles sont les évolutions visibles par rapport à l'inventaire de 2005-2006 ?

Aujourd'hui, l'urbanisme est perçu en transversal de l'activité économique. Aménager le territoire revient à accueillir et encourager le développement économique tout en réfléchissant à des enjeux en matière de paysage ou de cadre de vie. D'autre part, le nouvel inventaire a démontré :

- une position proactive et non plus défensive sur la thématique de l'urbanisme,
- un renforcement des missions qui se précisent de plus en plus,
- un élargissement des profils des chargés de mission pour prendre en compte des thématiques plus larges.
- un doublement des effectifs avec une moyenne de 2,5 personnes (et jusqu'au maximum 7 personnes) dans les pôles en charge de l'urbanisme, le nombre de postes variant selon l'ancienneté du traitement de la thématique dans le Parc et du niveau de pression urbaine.

Quelles sont les relations entre les Parcs et les SCoTs ?

Le Grenelle 2 a mis largement en avant les SCoTs. Considéré comme un acteur public associé, le Parc participe aux SCoTs par le biais des atlas paysagers mais n'est pas encore une véritable force de proposition. De même, le soutien des Parcs aux SCoTs dépend d'éléments contingents comme la qualité des relations avec les porteurs des SCoTs.

Quels sont les liens entre les Parcs et la recherche universitaire ?

La Fédération et des Parcs créent des postes d'apprentissage, financent des thèses⁴. En plus de l'accueil d'étudiants, d'autres liens se forment par l'intermédiaire des conseils scientifiques en renouvellement et ouverts aux sciences humaines ou la mise en place d'ateliers territoriaux⁵.

⁴ La Fédération et le Parc des Ballons des Vosges ont soutenu une thèse sur l'urbanisme rural durable qui a permis l'expérimentation de la démarche "Système Intégré pour l'Urbanisme".

5 Voir la publication d'ETD, Ateliers territoriaux du Grenelle de l'environnement - Élus et étudiants dessinent un nouvel

avenir (octobre 2010), téléchargeable sur Internet : http://www.projetdeterritoire.com

Séquence 2 : Comment les fonds européens peuvent-ils renforcer les territoires de projet en matière d'aménagement durable ?

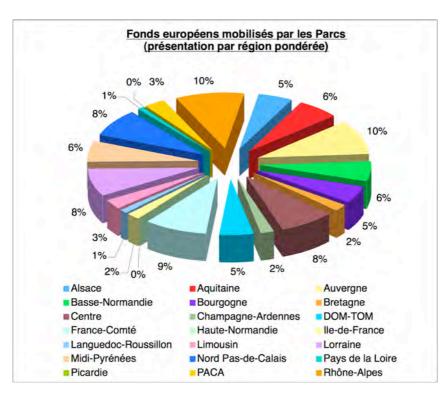
• L'enjeu de la prise en compte de l'Europe pour les territoires de projet, éléments d'enquête par Eléonore Geneau et Olaf Holm (FPNRF)

La Fédération des Parcs naturels régionaux a pris conscience de l'importance de structurer une mission autour des fonds européens. Comment l'Europe peut-elle être un levier de financements pour les Parcs ? À partir du réseau Europ'Act, la mission de la Fédération a pour objectifs de faire émerger les projets, communiquer, informer et entreprendre un travail de lobbying.

Près de 36.000 projets en France reçoivent des fonds européens dont les deux tiers au titre du FSE et l'autre tiers au titre du FEDER. Plus de 5 millions d'euros ont été distribués en 2010 pour le développement rural. Malgré tout, aujourd'hui, les Parcs n'utilisent que 24% des sommes seulement. Les explications avancées sont nombreuses : lourdeur administrative, manque de formation et de méthode, difficultés budgétaires dues à l'obligation d'avancées les sommes d'argent.

L'inventaire lancé par la Fédération a apporté plusieurs éléments d'inventaire.

- → Il apparaît tout d'abord que la compétence Europe est généralement répartie sur l'ensemble d'une équipe, la création d'un poste de chargé de mission Europe n'étant pas systématique.
- → D'autre part, les fonds FEDER et Leader sont les fonds les plus employés parmi les fonds européens. Ils sont utilisés à environ 25% à 30%, sur des dossiers touchant essentiellement les thématiques du patrimoine bâti.
- → Des disparités régionales apparaissent, en fonction du nombre de Parcs par région, de la solidité des budgets, de l'existence de fonds plus facilement mobilisables que les fonds européens, de l'éligibilité des Parcs.



Pour le Parc des Boucles de la Seine Normande, l'équipe environnement est financée à 100%

par des fonds européens, l'Etat et l'Agence de l'Eau. Le recours à des fonds européens entraîne un fonctionnement différent qui sépare l'équipe environnement de l'ensemble de l'équipe du Parc et qui est donc difficilement mobilisable sur des actions Parc.

Attention à ne pas utiliser les fonds européens pour financer l'ingénierie des Parcs. Les fonds européens rétribuent des projets et des actions, avec le recrutement temporaire d'un personnel qui quitte le Parc à la fin de la mission.

L'enfermement des postes financés par l'Europe est un risque qui peut être limité lorsque les actions financées par l'Europe sont situées clairement dans la charte du Parc et viennent en renfort du projet de territoire comme le préconisait l'étude *Bilan qualitatif de la mise en œuvre du programme Leader + dans le cadre des Parcs* réalisée en 2005 à la Fédération des Parcs.

 Des expériences de Parcs : exemples de l'utilisation des fonds européens par Eric Cournut (Parc naturel régional du Livradois-Forez) et Samuel Jaulmes (Parc naturel régional des Alpilles)

Eric Cournut du Parc du Livradois-Forez :

Le Parc s'est dirigé au début des années 1990 vers le programme Leader, avec le soutien des élus, pour aider au développement des Très Petites Entreprises (TPE). Le programme Leader était alors le programme européen le plus susceptible de correspondre au projet de Parc tout en nécessitant des montages financiers et des techniques spécifiques.

Sur les quatre générations de Leader, les financements se sont concentrés sur l'expertise et l'ingénierie.

Quelques chiffres:

- plus de 700 opérations ont été menées, soit 8,3 millions d'euros de fonds,
- la majorité des dossiers obtient 6.000 euros de financement,
- 70% des fonds ont financé des actions hors structure Parc (associations, communes ...).

Alors que Leader 1 était dirigé vers la question de l'intercommunalité et Leader 2 vers la mise en place de partenariats avec les chambres consulaires, les fonds Leader + 2007-2013 ont pu être davantage orientés vers les problématiques de paysage et d'urbanisme. Des études de Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), de Projets d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et d'Approches Environnementales d'Urbanisme (AEU) ont ainsi été financées. Un atelier d'urbanisme rural a été créé pour apporter au territoire une ingénierie en matière d'urbanisme et un éco-hameau construit (le fonds Leader a atteint 10% du montant total du projet pour financer les études préalables et de maîtrise d'œuvre).

Samuel Jaulmes du Parc naturel régional des Alpilles :

De création récente, le Parc des Alpilles a été mis en place en 2007 pour répondre à plusieurs enjeux dont la maîtrise de l'urbanisme et la gestion des risques d'incendie pour préserver un territoire remarquable par ses paysages.

Le Parc s'est repositionné sur les programmes européens selon la volonté forte des élus, en déployant une ingénierie spécifique en renfort de ses missions et à destination des communes pour l'application de la Directive paysagère des Alpilles.

Dans le cadre des programmes européens, deux actions spécifiques ont été menées en faveur de l'urbanisme et de l'aménagement durable :

- Co-animé par le Parc et le Pays d'Arles, le **projet Leader** a été sollicité sur la thématique du paysage pour former les acteurs socio-économiques du Pays à une meilleure prise en compte du paysage dans les politiques d'aménagement et de développement durables. Les objectifs

sont multiples afin d'en faire profiter l'ensemble du territoire des Alpilles : valoriser l'identité rurale du territoire situé à proximité de grandes aires urbaines, informer et sensibiliser sur l'ensemble des dimensions du paysage.

Les fonds du projet FEDER, au titre du Programme opérationnel Compétitivité régionale et Emploi Provence-Alpes-Côte-d'Azur, sont utilisés pour transcrire la Directive paysagère des Alpilles dans les documents d'urbanisme. Cette opération a abouti à la production d'un guide pratique d'application de la Directive paysagère à l'usage des élus et des services communaux.

Les Parcs doivent faire les liens entre les objectifs des chartes et les fonds européens en utilisant, entre autres, une grille d'interaction. Il faut se donner les moyens politiques pour rappeler que les Parcs concourent à la mise en œuvre de la politique européenne au niveau des territoires.

 Table ronde : Echanges sur la consommation des fonds européens par les Parcs en matière d'urbanisme, de paysage et d'architecture

Jean-François Seguin du MEDDTL:

De quelle manière les projets de territoire de Parcs peuvent-ils s'inscrire dans des logiques européennes ? La *Convention européenne du Paysage* ne s'applique que dans les pays ratificateurs à la différence des directives promulguées par l'Union européenne dans le domaine du paysage même si quelques procédures juridiques existent pour sanctionner les Etats qui ne l'appliqueraient pas.

Les leviers d'application de la Convention doivent se comprendre en termes d'orientations, de stratégies et de mobilisation avant les moyens financiers. Effectivement, la politique paysagère est un sujet trop transversal pour la déconnecter des politiques d'infrastructures. Le MEDDTL souhaite faire participer l'ensemble des secteurs en essayant de trouver des outils de dialogue communs.

Les mots-clés d'urbanisme, de paysage et d'architecture sont des outils de développement économique au niveau des territoires. Mais au-delà des fonds Leader et FEDER, d'autres programmes européens peuvent être mobilisés pour des actions en faveur du développement durable et du paysage.

Patrick Biard de Rhônalpénergie-Environnement :

Rhônalpénergie-Environnement⁶ est une association créée en 1978 pour devenir l'agence régionale énergie, environnement de la région Rhône-Alpes. Jusqu'à présent, une quarantaine de projets a été soutenue dont une douzaine est toujours en cours de réalisation. L'association travaille avec 5 des 6 Parcs naturels régionaux de la région Rhône-Alpes sur la question de l'efficacité énergétique ou du développement de la filière bois.

Les contraintes des programmes européens restent encore pénibles :

- une lourdeur administrative avec un montage de projet durant entre 18 à 24 mois,
- un décalage de trésorerie avec des versements d'argent a posteriori.
- un alignement des projets sur les thématiques considérées comme prioritaires par l'Europe.

Ces contraintes peuvent néanmoins être pondérées par l'expérience du maniement des programmes européens et par l'utilisation de techniques de gestion de projet spécifiques. Surtout, il faut travailler sur l'adéquation des projets avec les priorités ponctuelles des programmes européens ou des priorités transversales comme la création d'emploi, l'égalité hommes-femmes, le développement durable. Des outils existent pour connaître à l'avance les priorités des programmes comme Interreg ou le programme Energie Intelligente Europe.

Les programmes européens ont permis de tester les volets énergie des Parcs de la région Rhône-Alpes. Le retour d'expériences des chargés de mission est d'ailleurs positif. Le réseau européen de l'énergie, par le biais de la Fédération européenne des régions et des agences

⁶ Site Internet de Rhônalpénergie : <u>http://www.raee.org/</u>

pour l'énergie et l'environnement (FEDARENE)⁷, est un outil important à mobiliser comme le Réseau des Agences Régionales de l'Energie (RARE) pour le niveau régional.

Anne Vourc'h du Réseau des Grands Sites de France8:

Une partie des activités des Grands Sites rejoint celles des Parcs, d'autant que certains sites se situent sur les mêmes territoires. Cependant, le nombre réduit de l'équipe du Réseau des Grands Sites de France ne permet pas d'avoir une personne chargée spécifiquement de la recherche de financements nationaux ou européens. Cette absence reste problématique puisque l'existence des Grands Sites sera de plus en plus conditionnée par l'apport des financements nationaux.

Les Grands Sites se positionnent sur deux thématiques pour mobiliser des fonds européens : le tourisme et le paysage. Par exemple, le déplacement du parking du site du Cap Gris Nez a coûté 7 millions d'euros dont la moitié était issue de fonds européens. Au sein du réseau, le rapport avec les fonds européens reste encore empreint d'incrédulité, mais jamais d'hostilité. Le travail à fournir se situe au niveau culturel. Il faut se décomplexer par rapport aux termes utilisés au niveau européen en acceptant la notion de "compétitivité des territoires", se faire entendre directement à Bruxelles. Les gestionnaires des Grands Sites désirent mutualiser et partager les connaissances et les compétences des différents réseaux qui sont indispensables pour trouver des cofinancements et mettre en place une veille des appels à projets.

⁷ Site Internet de la FEDARENE : http://www.fedarene.org/

⁸ Site Internet du Réseau des Grands Sites de France : http://www.grandsitedefrance.com/

Séquence 3 : Quels nouveaux enjeux pour innover dans les stratégies de maîtrise d'espaces ?

Ouverture par Philippe Moutet (FPNRF)

La prise en compte des dimensions urbanisme et paysage est en pleine croissance dans les Parcs naturels régionaux avec leur insertion dans les chartes de Parc. Malgré le faible recours aux financements européens, l'Union européenne peut venir en renfort des projets des Parcs, véritables sources d'ingénieries thématiques.

Présentation du rôle du Club des Ecoquartiers

Le Ministère de l'Ecologie a lancé un appel à projet sur les écoquartiers. Du fait de la forte implication des villages ruraux, la catégorie "écoquartiers ruraux" a été mise en place permettant ainsi au projet du Parc naturels régional de Millevaches en Limousin d'être retenu.

La Fédération des Parcs naturels régionaux est partenaire du Club des écoquartiers dont le lancement a été entériné en mars 2010. Depuis, plusieurs sessions de travail ont été programmées, réunissant ainsi près d'une soixantaine de projets s'intéressant aussi bien à la prise en compte de la biodiversité qu'à la dimension sociale des écoquartiers⁹.

 Urbanisme et paysage: "Vers un urbanisme de qualité" (VUQ) dans les Parcs naturels régionaux du Nord-Pas-de-Calais par Nathalie Mandaron (ENRx) et Marc Martens (Vrije Universiteit Brussel)

Nathalie Mandaron de l'ENRx:

Les Parcs du Nord-Pas-de-Calais ont répondu à l'appel à projet initié par le Ministère de l'Ecologie sur la qualité des paysages périurbains. Le projet "Vers un urbanisme de qualité" a donc débuté en 2008 après l'obtention de crédits du Ministère de l'Ecologie, dans le cadre d'une coopération Interreg avec la province de Wallonie Flandres. Les objectifs initiaux du projet étaient clairs :

- expérimenter par les Parcs l'accompagnement de projets communaux d'aménagement,
- démontrer par l'exemple aux élus la possibilité de faire un autre urbanisme, de créer de nouvelles formes urbaines.

Six communes rurales et périurbaines ont été sélectionnées après un appel à projets ; la sélection devait permettre d'obtenir un panel représentatif de l'ensemble des paysages se trouvant dans les Parcs naturels régionaux du Nord-Pas-de-Calais.

Les moyens financiers (fournis par le Ministère de l'Ecologie, les fonds européens, les Parcs, les Espaces naturels régionaux et les communes) ont permis un apport intellectuel important. Trois équipes interdisciplinaires françaises et belges ont pu être mobilisées pour envisager les constructions à proximité de zones de grande qualité paysagère et naturelle.

L'opération a connu un grand succès puisque les équipes ont été sollicités pour participer au Salon NORDBAT à Lille pendant que la démarche était reprise dans les pages du *Moniteur*¹⁰.

Marc Martens de la Vrije Universiteit Brussel :

Pour comprendre l'urbanisme en Flandre, il faut savoir que la Belgique est un pays régionalisé, chaque région traitant différemment les questions de logement, d'urbanisme et d'architecture. Le paysage de la Flandre est dominé par les buttes, les collines et les vallées ponctuées de villes fortifiées. Après la Seconde Guerre Mondiale, l'Etat a encouragé l'accès à la propriété privée, la périurbanisation devenant un phénomène bien intégré. Ainsi, près de 75% de la population de la

⁹ Publication de la Fédération des Parcs naturels régionaux à sortir fin 2010-début 2011.

¹⁰ "Espace rural – comment construire dans les parcs naturels". *Le Moniteur*, n°5550, 09/04/2010.

Flandre possède un logement. Cette trame de petites villes facilite le lien social, rapprochant les habitants des élus qui siègent au Parlement régional. Les questions des infrastructures ou de la périurbanisation sont donc au cœur des débats locaux.

En 1997, un Schéma de structure d'aménagement de la Flandre a été mis en place prenant en compte la structure de l'espace existant avec le développement durable comme philosophie de base. La politique urbaine de la Flandre s'appuie sur plusieurs idées-forces :

- faire des villes des lieux nouveaux et attractifs afin de garder les jeunes ménages quittant de plus en plus les villes : opération de rénovation urbaine, achat de terres pour augmenter la mixité sociale dans les territoires.
- **rechercher des alternatives aux lotissements** trop coûteux et éloignés des équipements collectifs : sensibilisation des habitants aux problèmes posés par les lotissements.

Les problématiques de l'urbanisme durable en milieu rural par N.Mandaron

- Accompagner les communes par une expertise sur l'urbanisme et le paysage dès le début de l'élaboration de leur projet de développement urbain : choix du zonage et des terrains constructibles,
- Rapprocher les vocabulaires des élus locaux, des habitants et des urbanistes,
- Parler de la densité en même temps que de la préservation des espaces ouverts au cœur des villages,
- Organiser la gestion d'espaces verts agricoles au cœur des villages,
- Trouver des solutions constructives qui réhabilitent la maison mitoyenne tout en prêtant attention à la qualité de la construction.
- Concevoir la relation entre les zones urbanisées et les zones naturelles comme une frontière perméable à la biodiversité,
- Interroger sur la place de la voiture dans le quartier,
- Proposer des espaces privatifs plus petits ou des jardins regroupés.

<u>Débat</u>:

La mitoyenneté est-elle une forme de logement acceptée facilement en Flandre ?

Un gros travail d'amélioration de l'isolation acoustique a été fait en Flandre. Le besoin de maisons plus économiques encourage de toute façon les constructions groupées et les volumes compacts.

Les changements urbanistiques permettent d'organiser de façon complète les espaces publics et privés et d'envisager les conséquences dans l'urbanisme des évolutions sociétales. Par exemple, le vieillissement de la population va obliger à regrouper les espaces pour les personnes âgées¹¹.

Quant à la mitoyenneté, elle est intéressante car elle facilite la mixité sociale et démographique en conservant l'intimité des familles malgré tout.

En Flandre, la gouvernance est capitale et s'accompagne d'une volonté de mettre en place un langage commun. Il faut expliquer le travail des urbanistes qui se rapprochent des habitants par le biais de ballades à vélo pour découvrir le paysage, par des sorties de lecture du paysage.

La question du foncier est primordiale dans le milieu rural. Quels sont les leviers pour mobiliser les terrains privés ? Comment intéresser les propriétaires privés alors qu'ils ont un objectif de rentabilité financière ?

L'Etablissement public foncier peut être un outil puisqu'il a des exigences de nombre de logements à l'hectare.

¹¹ Lors des ateliers territoriaux du Vexin français en 2010, l'expression "syndrome Germaine" a été créée pour définir les cycles de vie de la demande de logement, notamment en fonction de l'âge et des besoins des habitants.

 Infrastructures et biodiversité par Laurent Godé (Parc naturel régional de Lorraine)

Avant toute action, la connaissance du territoire est un préalable indispensable. L'acquisition des données est une mission dévolue aux documents d'urbanisme dès le début des années 1990. Plusieurs outils ont été mis en place, notamment un atlas communal dès 1993 ou des cartographies agglomérées. Ces données permettent d'émettre des cartes d'occupation des sols, faire connaître le patrimoine aux élus ou hiérarchiser les différents milieux selon leurs intérêts.

Le territoire du Parc de Lorraine a connu un grand bouleversement : le passage de la LGV Est. Le projet est suivi depuis 1993 pour faciliter une meilleure intégration de la ligne au sein du territoire du Parc : tracé de la ligne, impact sur les communes, répartition des coupures, dégâts sur les milieux naturels.



En 2009, les résultats des négociations sont mitigés. Des ruptures de corridors sont marquées. Le territoire du Parc, organisé selon un axe nord-sud, est coupé par la LGV selon un axe est-ouest. Le Parc a subi les méthodes de négociations de RFF qui a joué sur "l'érosion stratégique". Pour exemple, 18 réunions ont été nécessaires pour obtenir l'ensemencement de pelouse sèche sur les talus. Ainsi, seulement 5% des mesures, sollicitées par le Parc, sont devenues véritablement effectives en 2009 :

- l'implantation d'espèces (graines et germinations locales) autour de la LGV,
- la mise en place de pelouses calcaires thermophiles pour conserver la biodiversité.

La seconde tranchée de la ligne a donc été un enjeu d'importance pour le Parc désirant éviter les travers de la première tranchée. La confrontation a été encore plus rude avec RFF qui souhaitait maîtriser le foncier des lignes et déboiser une plus grande partie que nécessaire, tout en refusant de mettre en place un Observatoire du patrimoine naturel. Cependant, les résultats sont différents des premières négociations. Le Parc a eu tout d'abord le soutien de la DIREN en profitant d'un contexte national favorable, en plein débat autour du Grenelle. Il a surtout joué sur l'étude d'incidences du tracé sur les deux zones Natura 2000 de son territoire.

Débat :

Quel a été le rôle du temps dans les discussions ? Comment avez-vous géré le temps au sein de l'équipe du Parc ?

Le Parc se devait absolument de faire passer ses attentes en matière de biodiversité lors des négociations avec RFF au risque de voir la charte devenir caduque. L'ensemble de l'équipe du Parc a donc été mobilisé même si le suivi de l'avancée de la LGV était une priorité pour le chargé de mission infrastructures et le chef de service biodiversité. La surveillance devait être quasiment quotidienne, représentant pour chacun des deux chargés de mission une somme de travail d'une quarantaine de jours environ par an. La mobilisation de l'équipe du Parc était en plus prolongée par celle des élus, dont les deux présidents successifs, alors qu'ils pouvaient courir un risque politique. Par contre, les négociations ont véritablement commencé lorsque le Parc a brandi la menace "Europe".

Le portage du projet a-t-il conduit vers d'autres politiques d'aménagement ?

Le projet s'est développé vers d'autres thématiques, notamment le social et le culturel mais pas véritablement vers l'aménagement du territoire qui est toujours pris en compte. Un événementiel s'est installé durablement dont La Traversée, parcours artistique composé d'exposition de photographies, de ballades à vélo dans le but de s'approprier ce nouvel espace.

Pour exister dans les négociations Etat-Région, il est indispensable d'imposer le terme d'infrastructure naturelle qui fait écho au rôle de développement du paysage.

Les enjeux ne sont pas au niveau européen où beaucoup de choses ont été faites mais bien au niveau national. En effet, les corridors écologiques et les espaces Natura 2000 existent

depuis 1995 dans les textes européens.

Concernant le Parc des Boucles de la Seine Normande, les crédits européens sont mobilisés sur la partie environnementale alors qu'il est beaucoup plus difficile de les utiliser au niveau culturel. Le constat reste pessimiste aujourd'hui d'autant que la fusion DRIRE-DIREN est néfaste pour l'environnement.

Depuis 2005-2006, les lignes de crédit consacrées aux thématiques du développement durable et de la biodiversité n'ont jamais été aussi nombreuses. Les opportunités de financements se multiplient, notamment pour les Parcs. La seule difficulté reste la question de la trésorerie nécessaire pour tout montage de projet FEDER.

Il faut faire remontrer les problèmes locaux en termes de financements européens au niveau national pour identifier des solutions. Est-il possible de créer un fonds de garantie puisque les fonds doivent être avancés avant de toucher des financements européens.

Que penser de l'externalisation d'une partie du montage financier à des cabinets spécialisés ? La région Nord-Pas-de-Calais prévoit une ligne de financement pour l'aide au montage pour les porteurs de projets, soit environ quatre jours d'expertise.

Séquence 4 : Quelles contributions du monde universitaire et de la recherche au déploiement des trames vertes et bleues et à leur prise en compte dans les logiques territoriales ?

Ouverture par Claire Hamon (FPNRF)

La transversalité de la thématique des trames vertes et bleues permet d'être pleinement intégrée dans les problématiques d'aménagement du territoire ; d'autant que l'actualité commune est riche avec un projet de loi imposant la prise en compte des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) dans les documents d'urbanisme.

La Fédération des Parcs naturels régionaux s'est emparée du sujet en participant activement au comité de suivi national des trames vertes et bleues et en intervenant lors des journées d'étude du Réseau rural¹² tandis que le MEDDTL vient de rédiger un guide spécifique¹³.

 Le questionnement universitaire et son transfert, exemple avec la Trame verte urbaine par Philippe Clergeau (Muséum d'Histoire naturelle)

L'Agence Nationale de la Recherche (ANR) finance un programme sur les trames vertes urbaines posant ainsi la question sur la biodiversité en milieu urbain¹⁴. Ce programme est basé sur plusieurs constats : une urbanisation croissante (augmentation de plus de 13% entre 1990 et 2000 pour atteindre 7,9% du territoire en France métropolitaine), de nouveaux rapports culture/nature pour les citadins. L'étude de la nature en ville est pourtant assez récente pour des raisons historiques mais dispose aujourd'hui de nombreux recensements ou atlas.

La définition du terme "biodiversité" est bien plus large que celle généralement admise. Au-delà d'une simple connaissance de la diversification du patrimoine naturel, la biodiversité regroupe aussi l'ensemble des mécanismes qui soutiennent cette richesse. La biodiversité urbaine est intimement liée aux caractères dynamiques de l'urbain, aux comportements des citadins et aux structures des villes. Ainsi, puisque la connaissance des comportements humains est indispensable pour comprendre la biodiversité urbaine, les recherches doivent valoriser l'interdisciplinarité, alliant les sciences de la vie aux sciences sociales.

La biodiversité urbaine se caractérise par son aspect fondamentalement évolutif du fait de :

- **l'évolution de l'habitat urbain** avec des villes qui changent et s'étendent : passage des jardins privés d'ornement aux parcs publics et à la prise en compte des friches, destruction de l'habitat par extension,
- l'évolution des comportements urbains,
- **l'évolution des populations animales et végétales** due à l'adaptation des espèces au milieu urhain

Néanmoins, elle peut se développer dans les espaces urbains si l'habitat est de qualité et les déplacements possibles ; la trame englobe alors les tâches d'habitats ou réservoirs de biodiversité ainsi que les corridors. Les avantages de la continuité écologique en ville sont multiples :

- le maintien d'une biodiversité ordinaire au cœur des villes,
- l'amélioration du cadre de vie des habitants,
- la création de supports pour les transports alternatifs jusque dans les zones périurbaines,
- la régulation de certains problèmes environnementaux.

16

¹² La Fédération des Parcs naturels régionaux diffuse une newsletter sur les trames vertes et bleues disponible sur Internet : http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/lettretrameverteetbleu/lettre4/

¹³ Guide téléchargeable: http://www.developpement-durable.gouv.fr/Un-grand-projet-national,17599.html

¹⁴ Site Internet du programme : http://www.trameverteurbaine.com/

La question des trames vertes urbaines a fait l'objet de plusieurs tentatives de mise en réseau dont la création en 1996 du Réseau écologique paneuropéen (REP). Le Grenelle 2 s'est emparé de la question des trames vertes urbaines sans toutefois apporter de réponses.

Le projet ANR "Villes durables" regroupe 11 laboratoires et une cinquantaine de chercheurs qui s'interrogent sur la physionomie du paysage de la ville de demain. Un des volets du projet concerne l'évaluation des services éco-systémiques des différentes formes de végétation urbaine qui doit permettre de collecter des résultats scientifiques et des référentiels techniques. Le sujet d'étude est ambitieux et donne lieu à un transfert des résultats, à la demande des collectivités locales, qui représente près d'un tiers du temps de travail.

Débat :

Est-ce vraiment intéressant pour la Nature d'avoir des villes perméables ?

Cette perméabilité est favorable aussi bien aux espèces qu'à la biodiversité. L'idée est identique à celle prévalant à l'existence de la biodiversité ordinaire. Certains pays, comme le Canada, soulignent l'importance de la biodiversité en tant qu'apport de connaissances aux citadins qui méconnaissent souvent le milieu rural.

Que deviennent les espaces de transition dans le cadre de la biodiversité urbaine ?

La présence de la Nature dans la ville est une manière de protéger la campagne et de satisfaire les attentes des citadins. La plupart des villes sont créées à partir d'une rivière qui transperce l'obstacle que constitue la ville.

 Débat avec la salle autour du couple Recherche / Enseignement supérieur et concertation par Véronique Bocquet (Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande)

Le Parc des Boucles de la Seine Normande entretient des relations fortes avec l'Ecole nationale d'architecture de Normandie (ENSAN), située à Rouen, seule ville de Haute et Basse Normandie à posséder une école d'architecture.

Une convention cadre a été signée en 2007 pour définir clairement les formes du partenariat dont l'objectif principal était de faciliter les recherches des étudiants sur le territoire du Parc en les autorisant, par exemple, à accéder à un centre de ressources. Une fois le programme pédagogique défini par l'ENSAN, un programme d'actions est élaboré en commun par l'Ecole d'architecture, le Parc et les communes concernées.

Les étudiants ont ainsi été initiés à la recherche en travaillant sur la commune du Trait dont la caractéristique est d'avoir été construite autour d'un chantier naval, selon le modèle des cités-jardins. Le programme d'actions était basé sur une présentation préalable des enjeux communaux aux enseignants par les élus et par la présentation publique de synthèse des études réalisées. En considérant la hiérarchisation sociale dans l'espace et la composition de la ville à travers le temps, les élèves ont alors proposé des projets de réhabilitation du patrimoine, en prenant en compte les thématiques de l'urbanisme et du paysage. Ces études ont alors permis aux élus de s'interroger sur les PLU, sur leur vision de la ville.

Synthèse et perspective

L'exemple de la ville du Trait et de son analyse par des étudiants en architecture démontre l'importance d'inscrire les territoires dans leurs histoires locales : la redécouverte de l'histoire urbanistique d'une ville peut aider à envisager l'urbanisme dans l'avenir.

Le réseau urbanisme des Parcs naturels régionaux s'est structuré pour aujourd'hui avoir une véritable cohérence. En valorisant le décloisonnement thématique et en encourageant la coopération avec des personnes aux profils différents, le réseau cherche à construire des passerelles culturelles entre les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de la biodiversité.

Le travail des chargés de mission urbanisme des Parcs est pourtant limité par l'absence de pouvoirs réglementaires des Parcs qui se positionnent dans une optique de conviction et d'explication que de contrainte.

De nombreuses pistes de travail sont ouvertes sur le thème de l'aménagement durable :

- la question de l'articulation des différentes échelles territoriales dont celle des SCoTs¹⁵,
- les conséquences du Grenelle 2 et de la restructuration territoriale,
- la mise en place des Schémas régionaux climat, air, énergie (SCRAE).

De même, les pistes de travail sont abondantes concernant les fonds européens au moment même où une mission Europe a été créée au sein de la Fédération des Parcs naturels régionaux. Les fonds européens représentent des outils économiques à prendre en compte sans toutefois être une fin en soi d'autant que les dossiers européens doivent faire l'objet aussi bien d'un portage technique que d'un portage politique. Ils nécessitent des compétences techniques spécifiques : tri des informations, connaissances des réseaux, des relais et des lieux ressources, entretien d'un réseau actif et renfort des soutiens politiques.

 Clôture par Carole Ly (Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire)

Le Ministère prend en compte ces politiques d'aménagement durable. Dans le cadre des fonds européens, la question de l'aménagement durable n'apparaît pas aussi précisément. En effet, cette thématique est traitée dans des mesures réparties sur différents outils, dont le FEADER. Il faut donc encourager la transversalité et la meilleure prise en compte des démarches intégrées au niveau européen.

Les problématiques de gestion de l'espace sont traitées dans le cadre du Réseau rural, notamment la question de l'aménagement durable avec l'organisation d'un séminaire du groupe "gestion de l'espace" le 31 mai 2010¹⁶.

Des pistes de travail peuvent être identifiées pour le futur :

- Quelles places pour les démarches intégrées et comment les faciliter ?
- Comment trouver une meilleure articulation entre les différents fonds ?

Propositions:

- faciliter le recours à des cabinets ou des agences régionales et l'externalisation d'une partie du montage financier des dossiers européens,
- mettre en place un fonds de garantie à taux 0 % par la Caisse des Dépôts et Consignations pour résoudre les décalages liés à l'avance de trésorerie,
- faire remonter les dysfonctionnements administratifs.

Attentes du réseau envers la Fédération :

- mettre en place des journées de formation,
- accompagner les Parcs désirant croiser leurs missions avec les fonds européens,
- réfléchir à des modèles d'organisation et de gestion.
- organiser la veille,
- promouvoir le lobbying directement devant les instances européennes,
- s'associer avec des partenaires en vue d'instaurer des actions,

18

¹⁵ La Fédération a lancé une étude sur l'articulation Parcs/SCoTs disponible au premier trimestre 2011.

¹⁶ Voir le site Internet : http://www.reseaurural.fr/gestion-de-l-espace

Liste des acronymes

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

AEU : Approche Environnementale de l'Urbanisme

ANR : Agence Nationale de la Recherche

COT : Contrat d'Objectif Territorial ENRx : Espaces naturels régionaux

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

FEDAREN : Fédération européenne des régions et des agences pour l'énergie et l'environnement

FEDER : Fonds européen de développement régional FPNRF : Fédération de Parcs naturels régionaux de France

FSE : Fonds Social Européen LGV : Ligne à Grande Vitesse

MEDDTL : Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

PADD : Projet d'aménagement et de développement durable

PAEN : Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

PLU: Plan local d'urbanisme

RARE : Réseau des agences régionales de l'Energie et de l'Environnement

REP : Réseau écologique paneuropéen

RFF: Réseau ferré de France

RTE : Réseau de Transport d'électricité

SRCE: Schéma Régional de Cohérence Ecologique

SCoT : Schéma de cohérence territoriale

SCRAE: Schémas régionaux climat, air, énergie

ZAP: Zones Agricoles Protégées

Liste des participants

AMBROISE Régis Ministère de l'Agriculture

BOCQUET Véronique Parc des Boucles de la Seine Normande

BIARD Patrick RAEE CASSAT Fanny CAUE 91

CHANTON Marie-Amélie Fédération des Parcs naturels régionaux

CHIAPPERO Dany Parc de la Brenne

CLERC Pierre-François DATAR CLERGEAU Philippe MNHN

COURNUT Eric Parc du Livradois-Forez

DELAHAYE-BRUNEL Dorothée DDE Nord

DEMOULIN Pascal Parc des Vosges du Nord

GASTAMBIDE Marc Fédération des Parcs naturels régionaux

GEIB Jean-Pierre Parc des Caps et Marais d'Opale

GENEAU Eléonore Fédération des Parcs naturels régionaux

GODE Laurent Parc de Lorraine GORGEU Yves Mairie-Conseils

GOUAILLE Loriane Fédération des Parcs naturels régionaux

GRASSINEAU Martine DDTM 35

GUILLOU Anne-Claire Parc d'Armorique

HAMON Claire Fédération des Parcs naturels régionaux HOLM Olaf Fédération des Parcs naturels régionaux

JACQUES Dominique RAEE

JAULMES Samuel Parc des Alpilles
LE ROUX Elen Parc de Camargue
LY Carole Ministère de l'Agriculture

MANDARON Nathalie ENRx

MARTENS Marc Vrije Universiteit Brussel MORICEAU Claire Parc de la Brenne

MOUTET Philippe Fédération des Parcs naturels régionaux

PHILIPPS Sabrina Parc des Vosges du Nord

RAGOT Aurélie Communauté de Communes des Pays de la Seyne

SALPETRIER Jean-Marc GIP FdF

SANAA Nicolas Fédération des Parcs naturels régionaux

THIEBAUT Olivier Parc du Morvan
THIL Marie Parc de Lorraine

TRIJOULET Laurent Parc des Landes de Gascogne

VALMAGGIA Isabelle Conseil régional Centre VOURC'H Anne Réseau des Grands Sites

Avec le soutien de :



Ce séminaire est cofinancé par l'Union Européenne dans le cadre du programme EUROP'ACT. L'Europe s'engage en France avec le Fonds européen de développement régional.









www.parcs-naturels-regionaux.fr



FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE

9, rue Christiani 75018 Paris

Tél.: 01.44.90.86.20 / Fax: 01.45.22.70.78 Courriel: info@parcs-naturels-regionaux.fr